



Ensemble scolaire
Saint-Joseph & Saint-Marc

RESTAURATION - RENTREE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous plusieurs situations qui vous permettront de mieux comprendre le fonctionnement du self.

1. Votre enfant est demi-pensionnaire ou interne

Il n'y a aucune formalité à accomplir, chaque nouvel élève se verra remettre une carte personnelle dès le jour de la rentrée pour lui permettre d'accéder directement au self. **Si votre enfant était déjà scolarisé à Saint Joseph ou Saint Marc en 2024-2025, il doit utiliser son ancienne carte : il faut donc en prendre le plus grand soin pour ne pas l'égarer durant les congés d'été !**

2. Votre enfant, déjà scolarisé dans l'établissement, change de régime à la rentrée 2025

Il n'y a aucune formalité à accomplir, il doit également utiliser son ancienne carte. La carte reste en effet la même, le régime est juste modifié sur notre serveur informatique.

3. Votre enfant, externe, déjeune parfois dans l'établissement

L'élève veillera à créditer son compte « Restauration » en déposant un chèque ou espèces à l'accueil accompagné du coupon, (exemplaire disponible sur le site internet ou à l'accueil). L'état du compte « Restauration » est consultable sur École Directe.

À noter que vous pourrez, à tout moment de l'année scolaire, remettre un nouveau coupon avec un chèque ou espèces correspondant au montant du crédit souhaité.

4. Votre enfant a perdu sa carte

L'établissement met systématiquement la première carte à sa disposition ; il devra en prendre le plus grand soin. En cas de perte, votre enfant doit se rendre à l'accueil pour se voir remettre une nouvelle carte contre la somme de 3 €. Dans un tel cas il ne se verra pas refuser l'accès au self.

Lorsque la carte est perdue, le crédit du compte « Restauration » de votre enfant externe est maintenu à son niveau ; ce compte est en effet enregistré sur notre serveur informatique.

Qu'il soit demi-pensionnaire, interne ou externe, la carte de votre enfant ne pourra pas être utilisée par une autre personne à partir du moment où sa perte aura été signalée.

5. Votre enfant a oublié sa carte

Il informera l'éducateur en charge de l'accueil au self **qui le fera passer à la rampe en toute fin de service.**

6. Spécial Lycée - site Saint Joseph

Un service de restauration sous forme de cafétéria est proposé aux lycéens. Un planning de passage sera communiqué aux élèves dès la rentrée ; en effet, il s'agit d'assurer, à chaque jeune, la possibilité de déjeuner une fois par semaine dans cet espace.

Le lycéen utilisera alors la même carte que celle qu'il utilise à l'entrée du self ; le coût du repas restera identique à celui de la restauration classique.

7. Pour toute autre situation, nous contacter directement

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Yannick COULOUARN, Directeur.

**2025/2026 - CARTE D'ACCÈS AU SELF : COUPON A REMPLIR PAR LES OCCASIONNELS
POUR CRÉDITER LE COMPTE RESTAURATION - À REMETTRE À L'ACCUEIL**

Madame, Monsieur, _____ Parent(s) de : _____ Élève en : _____

Souhaite (nt) créditer le compte restauration de mon (notre) enfant et remet (tent)
un chèque d'un montant de _____ €. A rédiger à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph de Concarneau.

Signature(s) du (des) parent(s) :

2025-2026	COLLEGIENS / LYCEENS
5 REPAS	35,5 €
10 REPAS	71 €
15 REPAS	106,5 €
20 REPAS	142 €
25 REPAS	177,5 €
30 REPAS	213 €
35 REPAS	248,5 €
40 REPAS	284 €

**2025/2026 - CARTE D'ACCÈS AU SELF : COUPON A REMPLIR PAR LES OCCASIONNELS
POUR CRÉDITER LE COMPTE RESTAURATION - À REMETTRE À L'ACCUEIL**

Madame, Monsieur, _____ Parent(s) de : _____ Élève en : _____

Souhaite (nt) créditer le compte restauration de mon (notre) enfant et remet (tent)
un chèque d'un montant de _____ €. A rédiger à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph de Concarneau.

Signature(s) du (des) parent(s) :

2025-2026	COLLEGIENS / LYCEENS
5 REPAS	35,5 €
10 REPAS	71 €
15 REPAS	106,5 €
20 REPAS	142 €
25 REPAS	177,5 €
30 REPAS	213 €
35 REPAS	248,5 €
40 REPAS	284 €

**2025/2026 - CARTE D'ACCÈS AU SELF : COUPON A REMPLIR PAR LES OCCASIONNELS
POUR CRÉDITER LE COMPTE RESTAURATION - À REMETTRE À L'ACCUEIL**

Madame, Monsieur, _____ Parent(s) de : _____ Élève en : _____

Souhaite (nt) créditer le compte restauration de mon (notre) enfant et remet (tent)
un chèque d'un montant de _____ €. A rédiger à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph de Concarneau.

Signature(s) du (des) parent(s) :

2025-2026	COLLEGIENS / LYCEENS
5 REPAS	35,5 €
10 REPAS	71 €
15 REPAS	106,5 €
20 REPAS	142 €
25 REPAS	177,5 €
30 REPAS	213 €
35 REPAS	248,5 €
40 REPAS	284 €